



INSCRIPTIONS SAISON 2019-2020

380 Avenue du Stade
13610 Le Puy-Ste Réparate
Tél. : 04 42 50 06 12
Mail : secretariat@clubcnpr.info
Site internet : www.clubcnpr.info

Le Puy Ste Réparate le 12 juillet 2019

MODALITES D'INSCRIPTIONS AQUAGYM

Les **adhérents adultes, inscrits durant la saison 2018/2019** sur les sections AQUAGYM en petit bassin peuvent s'inscrire dès le lundi 15 juillet 2019 sur leurs mêmes créneaux.

Les changements ne seront possibles qu'à partir du jeudi 5 septembre.

Dépôt au club du dossier complet (par voie postale, au secrétariat ou déposé dans la boîte aux lettres)

(N.B. La liste des adhérents inscrits sera publiée sur le site du club fin juillet et mise à jour fin août)

MODALITES D'INSCRIPTIONS POUR LES ENFANTS ET LES ADULTES (hors AQUAGYM)

Les anciens adhérents viendront s'inscrire les jeudi 5 et vendredi 6 septembre de 16h45 à 19h45 au local du club.

PIECES A FOURNIR

- Bulletin d'adhésion.
- Certificat médical ou questionnaire santé (si certificat médical moins de 3 ans).
- Carte d'adhérent ou une photo d'identité.
- 3 enveloppes au format 110x220 timbrées avec vos noms et adresse.
- Règlement de la cotisation à l'ordre de CNPR.
- L'autorisation parentale pour les enfants mineurs

Tous les formulaires sont récupérables sur le site ou au club

CRENEAUX

Ils sont en cours d'élaboration dans l'attente d'une réponse de la métropole Aix-Marseille

Les créneaux définitifs vous seront communiqués au plus tard lors de l'assemblée générale du mercredi 4 septembre.

COTISATIONS (activité + licence)

Sections Adultes, Ados et enfants (2 cours par semaine)	190
Sections Adultes, Ados (1 cours par semaine)	140
Sections enfants 1 cours par semaine	110
Sections compétitions et Water-polo Avenirs à Juniors	230
Sections compétitions et Water-polo Adultes (+ 25 ans)	250

- 3 chèques pour faciliter le paiement (ce n'est pas un paiement au trimestre).
- Réduction de 20 euros pour une 2ème activité.
- La cotisation bien être aquatique carte 40 euros (5 séances) ou 10 euros le cours.

Rappels :

- Chèques collégiens du 13 (montant maximum de 100 euros)
- Pas de remboursement de cotisations, même sur présentation d'un certificat médical.
- Chèques vacances ANCV